

Paris, le 29 avril 2014

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

PSA Peugeot Citroën annonce le lancement de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 1 953 millions d'euros**Parité de Souscription : 7 nouvelles actions pour 12 actions détenues****Prix de Souscription : 6,77 euros par action nouvelle****Période de Souscription : du 2 mai 2014 au 14 mai 2014 inclus****Engagements de souscription portant sur 36% de l'augmentation de capital au travers des engagements fermes reçus de Dongfeng Motor Group (pour 276 millions d'euros), l'Etat français via SOGEPA (pour 276 millions d'euros) et des sociétés du Groupe familial Peugeot FFP et Etablissement Peugeot Frères (« FFP/EPF ») (pour 142 millions d'euros)****Solde de l'opération garanti par un syndicat bancaire****A l'issue de l'opération, Dongfeng Motor Group, SOGEPA et FFP/EPF détiendront chacun une participation de 14,1% du capital de PSA Peugeot Citroën**

PSA Peugeot Citroën annonce aujourd'hui les termes de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS ») pour un montant de 1 953 millions d'euros (l'« Opération »), dont le principe avait été annoncé le 19 février 2014.

L'Opération est combinée aux augmentations de capital réservées à Dongfeng Motor Group via Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited (« DMHK ») et SOGEPA (une société dont le capital est détenu à 100% par l'Etat français) d'un montant cumulé de 1 048 millions d'euros dont la réalisation est prévue ce jour, à l'attribution gratuite des bons de souscription d'action (« BSA ») détachés ce jour et au renouvellement de la ligne de crédit confirmée d'un montant de 3,0 milliards d'euros. L'ensemble des opérations mentionnées ont pour objectif de renforcer la structure de bilan et la liquidité du Groupe tout en donnant à PSA Peugeot Citroën les moyens de procéder à des investissements-clés dans la mise en œuvre de son plan "Back in the Race", lui permettant de renforcer sa compétitivité en Europe et sa stratégie de globalisation.

Engagements de souscription portant sur 36% de l'augmentation de capital au travers des engagements fermes reçus par DMHK, SOGEPA et FFP/EPF

Comme indiqué lors de l'annonce du principe de l'Opération le 19 février 2014, DMHK et SOGEPA se sont chacun engagés à souscrire à l'Opération à hauteur de leur participation acquise suite aux augmentations de capital réservées, soit un montant de souscription de 276 millions d'euros chacun. Leur détention respective sera ainsi maintenue à environ 14,1% du capital de PSA Peugeot Citroën à l'issue de l'Opération.

FFP/EPF souscriront également à l'Opération à hauteur de 142 millions d'euros (soit en exerçant respectivement 43% et 31% de leurs droits préférentiels de souscription) afin d'atteindre à l'issue de l'Opération une participation cumulée au capital de PSA Peugeot Citroën identique à celle de DMHK et SOGEPA (soit environ 14,1%). Les droits préférentiels de souscription détachés mais non exercés par EPF et FFP, soit 53 793 429 droits préférentiels de souscription représentant approximativement 11% du nombre total de droits préférentiels de souscription, seront par conséquent cédés par EPF et FFP. La cession de ces droits pourrait être opérée, en fonction des opportunités, soit de façon ordonnée sur la durée de la période de souscription, soit dans le cadre d'une procédure de construction de livre d'ordres accélérée (auquel cas EPF et FFP diffuseront un communiqué de presse relatif à l'opération), soit à l'occasion de transactions de gré à gré.

Le solde de l'augmentation de capital ne faisant pas l'objet d'un engagement de souscription par DMHK, SOGEPA et FFP/EPF, soit un montant de 1 260 millions d'euros, fait l'objet d'une garantie par un syndicat bancaire dirigé par Banco Santander, BNP Paribas, Citigroup, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Deutsche Bank, HSBC, Morgan Stanley, Natixis et Société Générale Corporate & Investment Banking agissant en qualité de Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés.

Modalités de l'augmentation de capital

L'Opération sera réalisée avec maintien du DPS et entraînera la création de 288 506 351 actions nouvelles au prix unitaire de 6,77 euros.

Chaque actionnaire de PSA Peugeot Citroën recevra 1 DPS pour chaque action enregistrée comptablement sur son compte-titres à l'issue de la journée comptable du 30 avril 2014. Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à 6,77 euros par action (soit 1 euro de nominal et 5,77 euros de prime d'émission), 12 DPS permettant de souscrire 7 actions nouvelles à titre irréductible. Les souscriptions à titre réductible seront admises.

Compte tenu du détachement des BSA ce jour, PSA Peugeot Citroën diffusera un communiqué de presse le 30 avril 2014 précisant, sur la base du cours de clôture de l'action PSA Peugeot Citroën au 30 avril 2014 après détachement de ces BSA, (i) la valeur théorique du DPS, (ii) le cours théorique de l'action PSA Peugeot Citroën après détachement du DPS, (iii) la décote faciale que représente le prix de souscription par rapport au cours de clôture de l'action PSA Peugeot Citroën du 30 avril 2014 et (iv) la décote par rapport au cours théorique de l'action PSA Peugeot Citroën après détachement du DPS.

L'offre sera ouverte au public en France uniquement.

Les droits des porteurs de BSA, dont la période d'exercice débutera le 29 avril 2015 et prendra fin le 29 avril 2017, seront préservés conformément aux dispositions législatives et contractuelles applicables aux BSA, par un ajustement de la parité d'exercice.

Les droits des porteurs d'OCEANE, dont la faculté de conversion a été suspendue jusqu'au 30 juin 2014 inclus, seront préservés conformément aux dispositions législatives et contractuelles applicables aux OCEANE.

Calendrier Indicatif

La période de souscription des actions nouvelles débutera le 2 mai 2014 et s'achèvera le 14 mai 2014 à l'issue de la séance de bourse. Durant cette période, les DPS seront négociables et cotés sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (code ISIN FR0011872241). Les DPS qui ne seront pas exercés avant la fin de la période de souscription, soit avant la fin de la séance de bourse du 14 mai 2014, deviendront automatiquement caducs.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment A) des actions nouvelles sont prévus le 23 mai 2014. Les actions nouvelles porteront jouissance courante. Elles seront immédiatement assimilées aux actions PSA Peugeot Citroën existantes et seront négociées sur la même ligne de cotation que les actions existantes sous le code ISIN FR0000121501.

Engagements d'abstention de PSA Peugeot Citroën et de conservation des principaux actionnaires

A compter du 28 avril 2014 et pendant une période de 180 jours suivant la date de règlement-livraison de l'Opération, PSA Peugeot Citroën sera soumis à un engagement d'abstention et DMHK, SOGEP, FFP et EPF seront soumis à un engagement de conservation sous réserve de certaines exceptions.

Utilisation des fonds levés

Les fonds levés lors de cette augmentation de capital seront principalement utilisés par PSA Peugeot Citroën pour procéder à des investissements-clé dans la mise en œuvre du plan stratégique « Back in the Race », lui permettant de renforcer sa compétitivité en Europe et sa stratégie de globalisation :

- transformer le business model de PSA Peugeot Citroën en Amérique latine et en Russie pour restaurer la rentabilité ;
- développer des technologies CO2 et systèmes avancés d'aides à la conduite au niveau des meilleurs ;
- investir pour une empreinte industrielle européenne compétitive ;
- réduire la dette nette.

Déclarations prospectives

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de PSA Peugeot Citroën. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes tels que « croire », « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », « devoir », ainsi que d'autres termes similaires. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs et de ces déclarations prospectives dépend de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations prospectives et ces informations sur les objectifs peuvent être affectées par des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations de PSA Peugeot Citroën soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent inclure les évolutions de la conjoncture économique et géopolitique ainsi que plus généralement les facteurs de risque détaillés au Chapitre 4 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 2 avril 2014 sous le numéro D.14-0269.

Information du public

Un prospectus ayant reçu de l'AMF le visa numéro 14-162 en date du 28 avril 2014 est constitué (i) du document de référence de PSA Peugeot Citroën déposé auprès de l'AMF le 2 avril 2014 sous le numéro D. 14-0269 (le « Document de Référence »), (ii) de l'actualisation du Document de Référence déposée auprès de l'AMF le 28 avril 2014 sous le numéro D.14-0269-A01, (iii) d'une note d'opération (la « Note d'Opération ») et d'un résumé du prospectus (inclus dans la Note d'Opération). Le prospectus visé est disponible, sur demande et sans frais auprès de PSA Peugeot Citroën (75 avenue de la Grande Armée – 75116 Paris), ainsi que sur le site Internet de PSA Peugeot Citroën (www.psa-peugeot-citroen.com) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

PSA Peugeot Citroën attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits au Chapitre 4 « Facteurs de Risque » du Document de Référence et au chapitre 2 de la Note d'Opération.

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions ou de droits préférentiels de souscription de PSA Peugeot Citroën.

Aucune communication, ni aucune information relative à la présente opération ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription d'actions ou l'achat d'actions ou de droits préférentiels de souscription PSA Peugeot Citroën peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. PSA Peugeot Citroën n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Espace Economique Européen

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen (ensemble, la « Directive Prospectus »).

L'offre est ouverte au public uniquement en France. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les actions nouvelles et les droits préférentiels de souscription de PSA Peugeot Citroën peuvent être offerts dans les Etats membres uniquement (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis par la Directive Prospectus ou (ii) dans des circonstances ne nécessitant pas la publication par PSA Peugeot Citroën d'un prospectus aux termes de l'article 3(2) de la Directive Prospectus

Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « offre au public de titres » dans un État membre donné signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré.

Ces restrictions de vente concernant les États membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les États membres ayant transposé la Directive Prospectus.

Royaume-Uni

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Etats-Unis

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions et les droits préférentiels de souscription de PSA Peugeot Citroën n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et PSA Peugeot Citroën n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Canada, Australie et Japon

Les actions nouvelles et les droits préférentiels de souscription ne pourront être offerts, vendus ou acquis en Australie ou au Japon et, sous certaines exceptions, au Canada.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur.

Stabilisation

Non applicable.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS
Visa n° 14-162 en date du 28 avril 2014 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Eléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotés de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Eléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Eléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Eléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Élément donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concernés. Dans ce cas, une description sommaire de l'Élément concerné figure dans le résumé avec la mention « sans objet ».

Section A – Introduction et avertissements

A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus, ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces titres financiers.</p>
A.2	Consentement de l'émetteur sur l'utilisation du prospectus	Sans objet.

Section B – Emetteur

B.1	Raison sociale et nom commercial	<p>Peugeot S.A. (la « Société »)</p> <p>Les termes « PSA Peugeot Citroën » et le « Groupe » désignent la société Peugeot S.A. et l'ensemble de ses filiales consolidées.</p>
B.2	Siège social	75, avenue de la Grande Armée – 75116 Paris.
	Forme juridique	Société anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance.
	Droit applicable	Droit français.
	Pays d'origine de la Société	France.
B.3	Description des opérations effectuées par l'émetteur et de	Constructeur automobile d'envergure internationale, PSA Peugeot Citroën réunit trois marques innovantes aux styles différenciés : Peugeot, Citroën et DS. Présent commercialement dans 160 pays, le Groupe réalise plus du tiers de ses ventes hors d'Europe occidentale. Il développe son outil de production à proximité de ses marchés prioritaires, avec des usines en Europe, en Amérique

	ses principales activités	<p>Latine, en Chine et en Russie.</p> <p>En dehors de son activité de constructeur automobile, le Groupe bénéficie d'une organisation reposant notamment sur les entreprises suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faurecia, filiale détenue à 51,7% par le Groupe, est un équipementier automobile opérant au niveau mondial ; • Banque PSA Finance, filiale détenue à 100% par le Groupe, fournit des financements à la clientèle finale et aux réseaux de distribution des véhicules Peugeot, Citroën et DS ; et • Peugeot Motocycles (PMTC), filiale entièrement détenue par le Groupe, propose des gammes de scooters, multivitesses et cyclomoteurs. <p>Les activités de PSA Peugeot Citroën sont décrites en détail au chapitre 6 du Document de Référence.</p>																																																							
B.4a	Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité	<p>Le Groupe s'attend à un marché automobile en Europe en 2014 en croissance de l'ordre de 3%, à une croissance de l'ordre de 10% en Chine, à un marché en repli de 7% en Amérique Latine, et à un marché en repli de 5% en Russie.</p>																																																							
B.5	Description du Groupe et de la place de l'émetteur dans le Groupe	<p>La Société est la société-mère du Groupe, qui compte 415 filiales consolidées au 31 décembre 2013 (101 en France et 314 à l'étranger).</p>																																																							
B.6	Principaux actionnaires et contrôle de l'émetteur	<p>Au 31 décembre 2013, et sur la base des informations portées à la connaissance de la Société, la répartition de l'actionariat de la Société ressortait comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="411 1131 1492 1809"> <thead> <tr> <th data-bbox="411 1131 778 1272">Actionnaires⁽¹⁾</th> <th data-bbox="778 1131 949 1272">Nombre d'actions</th> <th data-bbox="949 1131 1141 1272">% du capital</th> <th data-bbox="1141 1131 1311 1272">% des droits de vote exerçables</th> <th data-bbox="1311 1131 1492 1272">% des droits de vote théoriques</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="411 1272 778 1350">Etablissements Peugeot Frères (EPF)⁽²⁾</td> <td data-bbox="778 1272 949 1350">22 312 608</td> <td data-bbox="949 1272 1141 1350">6,29</td> <td data-bbox="1141 1272 1311 1350">9,93</td> <td data-bbox="1311 1272 1492 1350">9,63</td> </tr> <tr> <td data-bbox="411 1350 778 1400">FFP⁽³⁾</td> <td data-bbox="778 1350 949 1400">67 372 689</td> <td data-bbox="949 1350 1141 1400">18,99</td> <td data-bbox="1141 1350 1311 1400">27,96</td> <td data-bbox="1311 1350 1492 1400">27,13</td> </tr> <tr> <td data-bbox="411 1400 778 1449">Maillot I⁽⁴⁾</td> <td data-bbox="778 1400 949 1449">164</td> <td data-bbox="949 1400 1141 1449">0,00</td> <td data-bbox="1141 1400 1311 1449">0,00</td> <td data-bbox="1311 1400 1492 1449">0,00</td> </tr> <tr> <td data-bbox="411 1449 778 1527"><i>Sous-total EPF, FFP et Maillot I</i></td> <td data-bbox="778 1449 949 1527"><i>89 685 461</i></td> <td data-bbox="949 1449 1141 1527"><i>25,28</i></td> <td data-bbox="1141 1449 1311 1527"><i>37,89</i></td> <td data-bbox="1311 1449 1492 1527"><i>36,76</i></td> </tr> <tr> <td data-bbox="411 1527 778 1576">Autres individuels⁽⁵⁾</td> <td data-bbox="778 1527 949 1576">48 453 904</td> <td data-bbox="949 1527 1141 1576">13,65</td> <td data-bbox="1141 1527 1311 1576">11,71</td> <td data-bbox="1311 1527 1492 1576">11,36</td> </tr> <tr> <td data-bbox="411 1576 778 1626">Salariés</td> <td data-bbox="778 1576 949 1626">12 664 902</td> <td data-bbox="949 1576 1141 1626">3,57</td> <td data-bbox="1141 1576 1311 1626">4,50</td> <td data-bbox="1311 1576 1492 1626">4,37</td> </tr> <tr> <td data-bbox="411 1626 778 1675">Autres institutionnels français</td> <td data-bbox="778 1626 949 1675">46 048 734</td> <td data-bbox="949 1626 1141 1675">12,98</td> <td data-bbox="1141 1626 1311 1675">11,04</td> <td data-bbox="1311 1626 1492 1675">10,71</td> </tr> <tr> <td data-bbox="411 1675 778 1724">Autres institutionnels étrangers</td> <td data-bbox="778 1675 949 1724">145 207 364</td> <td data-bbox="949 1675 1141 1724">40,92</td> <td data-bbox="1141 1675 1311 1724">34,86</td> <td data-bbox="1311 1675 1492 1724">33,82</td> </tr> <tr> <td data-bbox="411 1724 778 1774">Autodétention</td> <td data-bbox="778 1724 949 1774">12 788 627</td> <td data-bbox="949 1724 1141 1774">3,60</td> <td data-bbox="1141 1724 1311 1774">-</td> <td data-bbox="1311 1724 1492 1774">2,97</td> </tr> <tr> <td data-bbox="411 1774 778 1809">Total</td> <td data-bbox="778 1774 949 1809">354 848 992</td> <td data-bbox="949 1774 1141 1809">100</td> <td data-bbox="1141 1774 1311 1809">100</td> <td data-bbox="1311 1774 1492 1809">100</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) Source : Euroclear TPE 31 décembre 2013 et Nasdaq OMX</p> <p>(2) EPF (Etablissements Peugeot Frères) est une holding patrimoniale détenue au plus haut niveau par des personnes physiques membres de la famille Peugeot</p> <p>(3) FFP est contrôlée par EPF.</p> <p>(4) Maillot I est contrôlée par EPF.</p> <p>(5) Comptes individuels et autres (par différence).</p>	Actionnaires ⁽¹⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques	Etablissements Peugeot Frères (EPF) ⁽²⁾	22 312 608	6,29	9,93	9,63	FFP ⁽³⁾	67 372 689	18,99	27,96	27,13	Maillot I ⁽⁴⁾	164	0,00	0,00	0,00	<i>Sous-total EPF, FFP et Maillot I</i>	<i>89 685 461</i>	<i>25,28</i>	<i>37,89</i>	<i>36,76</i>	Autres individuels ⁽⁵⁾	48 453 904	13,65	11,71	11,36	Salariés	12 664 902	3,57	4,50	4,37	Autres institutionnels français	46 048 734	12,98	11,04	10,71	Autres institutionnels étrangers	145 207 364	40,92	34,86	33,82	Autodétention	12 788 627	3,60	-	2,97	Total	354 848 992	100	100	100
Actionnaires ⁽¹⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques																																																					
Etablissements Peugeot Frères (EPF) ⁽²⁾	22 312 608	6,29	9,93	9,63																																																					
FFP ⁽³⁾	67 372 689	18,99	27,96	27,13																																																					
Maillot I ⁽⁴⁾	164	0,00	0,00	0,00																																																					
<i>Sous-total EPF, FFP et Maillot I</i>	<i>89 685 461</i>	<i>25,28</i>	<i>37,89</i>	<i>36,76</i>																																																					
Autres individuels ⁽⁵⁾	48 453 904	13,65	11,71	11,36																																																					
Salariés	12 664 902	3,57	4,50	4,37																																																					
Autres institutionnels français	46 048 734	12,98	11,04	10,71																																																					
Autres institutionnels étrangers	145 207 364	40,92	34,86	33,82																																																					
Autodétention	12 788 627	3,60	-	2,97																																																					
Total	354 848 992	100	100	100																																																					

À l'issue de la réalisation des augmentations de capital réservées à Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited (« **DMHK** ») et à SOGEPa, société dont le capital est intégralement détenu par la République française, d'un montant total de 1.047.999.990 euros faisant l'objet de la note d'opération visée par l'AMF le 2 avril 2014 sous le numéro 14-121 (les « **Augmentations de Capital Réservées** ») et de l'émission des Actions Nouvelles (tel que ce terme est défini ci-après) faisant l'objet du présent Prospectus, la répartition de l'actionnariat de la Société ressortirait telle que présentée dans le tableau ci-dessous, étant précisé que cette répartition prend en compte l'engagement de neutralisation des droits de vote double d'EPF/FFP :

Actionnaires	% du capital	% de droits de vote
Etablissements Peugeot Frères (EPF)	3,4%	3,4%
FFP	10,8%	10,9%
<i>Sous-total EPF/FFP</i>	<i>14,1%</i>	<i>14,2%</i>
DMHK	14,1%	14,2%
SOGEPa	14,1%	14,2%
Autres	57,6%	57,3%
Total	100%	100%

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 28 avril 2014 entre Dongfeng Motor Group Company Limited (« **DFG** »), DMHK, la République Française, SOGEPa, EPF/FFP et la Société, et entrera en vigueur à la date de réalisation effective des Augmentations de Capital Réservées (tel que ce terme est défini ci-dessus). En tout état de cause, DFG, DMHK, la République Française, SOGEPa et EPF/FFP n'agiront pas de concert vis-à-vis de la Société.

B.7 Informations financières historiques et changement significatif depuis les dernières informations financières historiques

Comptes de résultat consolidés :

	2013 (audités)				2012 (audités) ⁽¹⁾			
<i>(en millions d'euros)</i>	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL
Chiffre d'affaires	52 627	1 773	(310)	54 090	53 860	1 910	(324)	55 446
Résultat opérationnel courant	(545)	368	-	(177)	(951)	391	-	(560)
Produits et (charges) opérationnels non courants	(1 169)	-	-	(1 169)	(4 121)	(1)	-	(4 122)
Résultat opérationnel	(1 714)	368	-	(1 346)	(5 072)	390	-	(4 682)
Résultat net consolidé	(2 456)	238	-	(2 218)	(5 216)	293	-	(4 923)
Dont part du Groupe	(2 546)	223	6	(2 317)	(5 294)	281	5	(5 008)
Dont part des minoritaires	90	15	(6)	99	78	12	(5)	85
<i>(en euros)</i>								
Résultat net par action de 1 euro				(6,77)				(15,59)
Part du groupe								

¹⁾ Retraité en application de l'IAS 19R concernant les retraites à compter de 2013 (16 millions d'euros sur le ROC Groupe, dont 8 millions d'euros sur le ROC de la division Automobile).

Bilans consolidés :

ACTIF	31 décembre 2013 (audités)				31 décembre 2012 (audités)			
<i>(en millions d'euros)</i>	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL
Total des actifs non courants	19 583	389	(1)	19 971	21 208	424	-	21 632
Total des actifs courants	15 550	24 668	(568)	39 650	17 200	26 699	(656)	43 243
Total des actifs destinés à être cédés	43	-	-	43	9	-	-	9
TOTAL ACTIF	35 176	25 057	(569)	59 664	38 417	27 123	(656)	64 884

PASSIF <i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013 (audités)				31 décembre 2012 (audités)			
	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL
Total des capitaux propres				7 791				10 167
Total des passifs non courants	12 668	363	(1)	13 030	12 650	345	-	12 995
Total des passifs courants	18 006	21 405	(568)	38 843	18 971	23 361	(656)	41 676
Total des passifs destinés à être cédés	-	-	-	-	46	-	-	46
TOTAL PASSIF				59 664				64 884

Tableau de flux de trésorerie consolidés simplifiés :

<i>(en millions d'euros)</i>	2013 (audités)				2012 (audités)			
	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL
Résultat net des activités poursuivies	(2 453)	238	-	(2 215)	(6 019)	293	-	(5 726)
Marge brute d'autofinancement	700	287	-	987	1 033	290	-	1 323
Flux liés à l'exploitation	1 097	469	64	1 630	431	1 050	(64)	1 417
Flux liés aux investissements	(2 431)	(42)	-	(2 473)	(2 450)	(1)	3	(2 448)
Flux des opérations financières	2 204	(286)		1 918	2 387	(532)	4	1 859
Mouvements de conversion	(91)	(6)	5	(92)	(6)	(2)	2	(6)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	779	135	69	983	362	515	(55)	822
Trésorerie nette au début de l'exercice	5 399	1 669	(279)	6 789	4 692	1 154	(223)	5 623
Trésorerie nette de clôture	6 137	1 804	(210)	7 731	5 399	1 669	(279)	6 789

A la connaissance de la Société, aucun changement significatif dans la situation financière et commerciale du Groupe n'est intervenu depuis la publication des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

B.8	Informations financières pro forma	Sans objet.
B.9	Prévision ou estimation du bénéfice	Sans objet.
B.10	Réserves sur les informations financières historiques	Sans objet.
B.11	Fonds de roulement net	La Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net du Groupe est suffisant au regard de ses obligations au cours des 12 prochains mois à compter de la date de visa sur le Prospectus.

<i>Section C – Valeurs mobilières</i>		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification	<p>288 506 351 actions ordinaires (les « Actions Nouvelles ») de même catégorie que les actions existantes de la Société, à émettre au prix unitaire de 6,77 euros, prime d'émission incluse (l'« Augmentation de Capital avec Maintien du Droit Préférentiel de Souscription »). Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date et seront admises sur la même ligne de cotation que les actions existantes.</p> <p>- Code ISIN : FR0000121501 ;</p> <p>- Mnémonique : UG ;</p> <p>- Classification sectorielle ICB : 3353, Automobiles ;</p> <p>- Lieu de cotation : Euronext Paris, Compartiment A.</p>
C.2	Monnaie de l'émission	Euro.
C.3	Actions de la Société émises et valeur nominale de l'action	<p>A la date du visa sur le Prospectus, le capital s'élève à 354.848.992 euros entièrement libéré, divisé en 354.848.992 actions ordinaires de 1 euro de nominal chacune.</p> <p>Après réalisation des Augmentations de Capital Réservées, le nombre d'actions composant le capital de la Société sera porté à 494.582.324 actions de 1 euro de nominal chacune.</p> <p>Après réalisation des Augmentations de Capital Réservées et l'émission des Actions Nouvelles dont l'admission est demandée, le nombre d'actions composant le capital de la Société sera porté à 783 088 675 actions de 1 euro de nominal.</p>
C.4	Droits attachés aux Actions Nouvelles	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Nouvelles émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital avec Maintien du Droit Préférentiel de Souscription sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • droits à dividendes ; • droit de vote ; • droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; • droit de participation à tout excédent en cas de liquidation. <p>Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire (article L. 225-123 du Code de commerce et article 11 des statuts).</p> <p>Forme : Les Actions Nouvelles pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des souscripteurs.</p> <p>Jouissance et cotation des Actions Nouvelles : les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date.</p> <p>Les Actions Nouvelles seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext Paris ») à compter du 23 mai 2014.</p>
C.5	Restrictions à la libre négociabilité	Sans objet.
C.6	Demande d'admission	Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission sur Euronext Paris, dès leur émission prévue le 23 mai 2014, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0000121501).

C.7	Politique de dividende	<p>La Société a distribué un dividende de 1,10 euro par action en 2011 au titre de l'exercice 2010 et n'a distribué aucun dividende au cours des exercices 2012 et 2013.</p> <p>Compte tenu des résultats du Groupe en 2013 et afin d'affecter en priorité les ressources financières au développement du Groupe, la Société ne versera pas de dividende en 2014 au titre de l'exercice 2013.</p>
------------	-------------------------------	---

Section D – Risques		
----------------------------	--	--

D.1	Principaux risques propres à l'émetteur et à son secteur d'activité	<p>Les principaux facteurs de risque propres à la Société, au Groupe et à son secteur d'activité figurent ci-après. Il s'agit des :</p> <ul style="list-style-type: none"> • risques opérationnels du Groupe et notamment les risques liés à l'environnement économique et géopolitique, les risques liés au développement, au lancement et à la vente de nouveaux véhicules, les risques clients et concessionnaires, les risques matières premières ainsi que les risques fournisseurs ; • risques industriels et environnementaux : un sinistre touchant un site industriel du Groupe peut compromettre la production ainsi que la commercialisation de plusieurs centaines de milliers de véhicules ; • risques liés à la santé et à la sécurité au travail ; • risques liés aux coopérations ; • risques liés aux systèmes d'information ; • risques relatifs aux marchés financiers : le Groupe est exposé à des risques de liquidité, ainsi qu'à des risques de taux, de contrepartie, de crédit, de change et à d'autres risques de marchés liés notamment aux variations des prix des matières premières et aux variations des marchés actions ; • risques relatifs à l'activité de Banque PSA Finance, notamment les risques liés au financement de Banque PSA Finance (et au projet de partenariat avec Santander), les risques de crédit et les risques de liquidité ; • risques juridiques et contractuels liés à la situation d'employeur, de concepteur et de distributeur de véhicules du Groupe (en ce notamment compris des risques liés aux procédures judiciaires et d'arbitrage, au droit de la concurrence, aux évolutions réglementaires, aux covenants de crédit, aux engagements de retraites, au droit de la propriété intellectuelle et aux engagements hors-bilan) ; • risques liés à la qualité d'acheteur de composants et de fournisseur de services. ; • risques liés au fait que la mise en œuvre du partenariat industriel avec Dongfeng Motor Group Company Limited est soumise à la réalisation d'un ensemble de conditions ; • risque lié au fait que les synergies ou objectifs attendus du partenariat renforcé avec DFG sont susceptibles de ne pas être atteints.
D.3	Principaux risques propres aux actions de la Société	<p>Les principaux facteurs de risque liés aux Actions Nouvelles de la Société figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité. • Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée. • Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription. • La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement. • Des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels

		<p>de souscription, ou pendant ou après la période de souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action ou des droits préférentiels de souscription.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur. • Les investisseurs qui auront acquis des droits préférentiels de souscription sur le marché pourraient avoir acquis des droits qui <i>in fine</i> seraient devenus sans objet si le contrat de garantie était résilié et si, dans ce dernier cas, le montant des souscriptions reçues par la Société représentait moins des ¾ de l'émission décidée.
--	--	---

Section E – Offre

E.1	<p>Montant total net du produit de l'offre</p> <p>Estimation des dépenses totales liées à l'offre</p>	<p>A titre indicatif, le produit brut de l'Augmentation de Capital avec Maintien du Droit Préférentiel de Souscription est de 1 953 187 996,27 euros et le produit net de l'Augmentation de Capital avec Maintien du Droit Préférentiel de Souscription est estimé à 1 892,96 millions d'euros.</p> <p>Estimation des dépenses liées à l'Augmentation de Capital avec Maintien du Droit Préférentiel de Souscription : rémunération des intermédiaires financiers et frais juridiques et administratifs : 60,23 millions d'euros.</p>
E.2a	Raisons de l'offre	<p>L'émission des Actions Nouvelles combinée aux Augmentations de Capital Réservées et à l'émission des BSA et la signature d'un nouveau crédit syndiqué pour un montant de 3,0 milliards d'euros (composé d'une tranche de 2,0 milliards d'euros à maturité cinq ans et d'une tranche de 1,0 milliard d'euros à maturité trois ans avec deux options d'extension d'un an) (sous condition de réalisation de l'émission des BSA, des Augmentations de Capital Réservées et de l'Augmentation de Capital avec Maintien du Droit Préférentiel de Souscription) a pour objectif de renforcer la structure de bilan et la liquidité du Groupe.</p> <p>Le montant total des Augmentations de Capital Réservées, prime d'émission incluse, s'élève à 1,048 milliard d'euros et le montant total de l'Augmentation de Capital avec Maintien du Droit Préférentiel de Souscription, prime d'émission incluse, s'élève à 1,953 milliard d'euros, soit un montant total de 3,0 milliards d'euros.</p> <p>Ces opérations donneront à PSA Peugeot Citroën les moyens de procéder à des investissements-clé dans la mise en œuvre du plan "Back in the Race", lui permettant de renforcer sa compétitivité en Europe et sa stratégie de globalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ transformer le business model de PSA Peugeot Citroën en Amérique latine et en Russie pour restaurer la rentabilité ; ○ développer des technologies CO₂ et systèmes avancés d'aides à la conduite au niveau des meilleurs ; ○ investir pour une empreinte industrielle européenne compétitive ; ○ réduire la dette nette.
E.3	Modalités et conditions de l'offre	<p>Nombre d'Actions Nouvelles à émettre : 288 506 351 actions ordinaires de la Société.</p> <p>Prix de souscription : le prix de souscription des Actions Nouvelles dans le cadre de l'Augmentation de Capital avec Maintien du Droit Préférentiel de Souscription est de 6,77 euros par action, dont 1 euro de valeur nominale par action et 5,77 euros de prime d'émission.</p> <p>La Société diffusera un communiqué de presse le 30 avril 2014, soit après le détachement des BSA attribués gratuitement aux actionnaires existants mais avant le détachement des droits préférentiels de souscription, indiquant la décote faciale par rapport au cours de bourse de l'action Peugeot S.A.</p> <p>Droit préférentiel de souscription</p> <p>La souscription des Actions Nouvelles sera réservée, par préférence aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du</p>

30 avril 2014, qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription, ainsi qu'aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription.

Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :

- à titre irréductible à raison de 7 Actions Nouvelles pour 12 actions existantes possédées (12 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 7 Actions Nouvelles au prix de 6,77 euros par action) ;
- et, à titre réductible le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.

Les droits préférentiels de souscription seront détachés le 2 mai 2014 et négociés sur Euronext Paris jusqu'à la clôture de la période de souscription, soit jusqu'au 14 mai 2014 (inclus), sous le code ISIN FR0011872241.

Valeur théorique du droit préférentiel de souscription

Par exception à la pratique habituelle, compte tenu du détachement et du nombre de BSA attribués gratuitement aux actionnaires existants qui interviendra après le présent prospectus, la Société diffusera un communiqué de presse le 30 avril 2014, soit avant le détachement des droits préférentiels de souscription, dans lequel elle indiquera la valeur théorique du droit préférentiel de souscription, la valeur théorique de l'action ex-droit, et les décotes du prix d'émission des Actions Nouvelles par rapport au cours de bourse de l'action et par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit. La valeur théorique du droit préférentiel de souscription sera ainsi déterminée sur la base d'un cours constaté de l'action ex-BSA, dans la mesure où les BSA auront été attribués le 29 avril et seront cotés séparément depuis cette date.

Intentions de souscription des principaux actionnaires

Aux termes d'engagements de souscription signés le 28 avril 2014 par DMHK, SOGEP, EPF et FFP, qui détiendront respectivement 14,13%, 14,13%, 4,51% et 13,62% du capital et 12,54%, 12,54%, 7,44% et 20,95% des droits de vote de la Société à l'issue des Augmentations de Capital Réservées à DMHK et SOGEP ayant fait l'objet de la Note d'Opération visée par l'AMF sous le numéro 14-121, se sont engagées irrévocablement :

- pour DMHK : à exercer 69 866 664 droits préférentiels de souscription détachés des 69 866 666 actions qu'elle détiendra à l'issue des Augmentations de Capital Réservées afin de souscrire à titre irréductible 40 755 554 Actions Nouvelles (correspondant à un montant de souscription, prime incluse, de 275 915 100,58 euros) ;
- pour SOGEP : à exercer 69 866 664 droits préférentiels de souscription détachés des 69 866 666 actions qu'elle détiendra à l'issue des Augmentations de Capital Réservées afin de souscrire à titre irréductible 40 755 554 Actions Nouvelles (correspondant à un montant de souscription, prime incluse, de 275 915 100,58 euros) ;
- pour EPF : à exercer 6 833 916 droits préférentiels de souscription parmi les 22 312 608 droits préférentiels de souscription détachés des 22 312 608 actions qu'elle détient (soit un exercice de 30,63% de ses droits préférentiels de souscription détachés) afin de souscrire à titre irréductible 3 986 451 Actions Nouvelles (correspondant à un montant de souscription, prime incluse, de 26 988 273,27 euros) ;
- pour FFP : à exercer 29 057 952 droits préférentiels de souscription parmi les 67 372 689 droits préférentiels de souscription détachés des 67 372 689 actions qu'elle détient (soit un exercice de 43,13% de ses droits préférentiels de souscription détachés) afin de souscrire à titre irréductible 16 950 472 Actions Nouvelles (correspondant à un montant de souscription, prime incluse, de 114 754 695,44 euros).

Les droits préférentiels de souscription détachés mais non exercés par EPF et FFP, soit 53 793 429 droits préférentiels de souscription représentant approximativement (i) 10,88% du nombre total de droits préférentiels de souscription et (ii) 16,87% du nombre de droits préférentiels de souscription n'ayant pas fait l'objet d'engagements de souscription par DMHK, SOGEP, EPF et FFP, seront par conséquent cédés par EPF et FFP. La cession de ces droits pourrait être opérée, en fonction des opportunités, soit de façon ordonnée sur la durée de la période de souscription, soit dans le cadre d'une procédure de construction de livre d'ordres accélérée (auquel cas EPF et FFP diffuseront un communiqué de presse relatif à l'opération), soit à l'occasion de transactions de gré à gré.

Garantie

Aux termes d'un contrat de garantie relatif aux Actions Nouvelles qui sera conclu le 28 avril 2014 entre la Société et un syndicat bancaire dirigé par Banco Santander, BNP PARIBAS, Citigroup, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Deutsche Bank, HSBC, Morgan Stanley, Natixis, Société Générale CIB, Banca IMI, CM-CIC Securities, Commerzbank et UniCredit Bank AG agissant en qualité de Garants (ensemble les « **Garants** »), les Garants prennent l'engagement conjoint et sans solidarité entre eux, de faire souscrire ou à défaut de souscrire à l'intégralité des Actions Nouvelles émises, à l'exception de celles faisant l'objet de l'engagement de souscription de DMHK, SOGEPa, EPF et FFP, dans l'hypothèse où des Actions Nouvelles demeureraient non souscrites à l'issue de la période de souscription.

Cette garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce. Ce contrat de garantie pourra être résilié dans certaines conditions décrites au paragraphe 5.4.3 de la Note d'Opération. L'Augmentation de Capital avec Maintien du Droit Préférentiel de Souscription pourrait ne pas être réalisée et les souscriptions être rétroactivement annulées si le contrat de garantie était résilié et si, dans ce dernier cas, le montant des souscriptions reçues représentait moins des trois-quarts de l'émission décidée.

Engagements d'abstention de la Société et de conservation des principaux actionnaires

Société : engagement de ne pas procéder à des opérations, immédiatement ou à terme, sur le capital de la Société pendant une période de 180 jours suivant le règlement-livraison de l'Augmentation de Capital avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (sous réserve des opérations sur le capital réalisées au profit de salariés, des actions émises ou échangées dans le cadre de l'exercice de l'option de conversion/échange d'OCEANE ou de mise en œuvre du programme de rachat d'actions).

DMHK : engagement d'abstention de cession des actions sous quelque forme que ce soit pendant une période de 180 jours suivant le règlement-livraison de l'Augmentation de Capital avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (sauf notamment avec l'accord écrit préalable des Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés ou en cas de cession à un affilié de DFG).

SOGEPa : engagement d'abstention de cession des actions sous quelque forme que ce soit pendant une période de 180 jours suivant le règlement-livraison de l'Augmentation de Capital avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (sauf notamment avec l'accord écrit préalable des Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés ou en cas de cession à un affilié de la République française).

EPF : engagement d'abstention de cession des actions sous quelque forme que ce soit pendant une période de 180 jours suivant le règlement-livraison de l'Augmentation de Capital avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (sauf notamment avec l'accord écrit préalable des Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés ou en cas de cession à un affilié d'EPF ou FFP).

FFP : engagements d'abstention de cession des actions sous quelque forme que ce soit pendant une période de 180 jours suivant le règlement-livraison de l'Augmentation de Capital avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (sauf notamment avec l'accord écrit préalable des Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés ou en cas de cession à un affilié d'EPF ou FFP).

Pays dans lesquels l'Augmentation de Capital avec Maintien du Droit Préférentiel de Souscription sera ouverte au public

L'offre sera ouverte au public uniquement en France.

Restrictions applicables à l'offre

La diffusion du présent Prospectus, la vente des actions, des droits préférentiels de souscription et la souscription des Actions Nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris les États-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique.

Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 2 mai 2014 et le 14 mai 2014

inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 14 mai 2014 à la clôture de la séance de bourse.

Intermédiaires financiers

Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront reçues jusqu'au 14 mai 2014 inclus par les intermédiaires financiers teneurs de comptes.

Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par Société Générale Securities Services – 32, rue du Champ-de-tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 03, jusqu'au 14 mai 2014 inclus.

Établissement centralisateur chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'Augmentation de Capital avec Maintien du Droit Préférentiel de Souscription : Société Générale Securities Services – 32, rue du Champ-de-tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 03.

Coordinateurs globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés de l'offre

Banco Santander, BNP PARIBAS, Citigroup, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Deutsche Bank, HSBC, Morgan Stanley, Natixis et Société Générale Corporate and Investment Banking

Co-Chefs de File de l'offre

Banca IMI, CM-CIC Securities, Commerzbank et UniCredit Bank AG

Calendrier indicatif de l'augmentation de capital

24 mars 2014	Publication d'une notice au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires relative à la suspension de la faculté d'exercice des options d'achat d'actions et des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes émises par la Société (« OCEANE »).
31 mars 2014	Début de la période de suspension de la faculté d'exercice des options d'achat d'actions et des OCEANE.
28 avril 2014	Visa de l'AMF sur le Prospectus. Signature du contrat de garantie. Record date* pour l'attribution des BSA.
29 avril 2014	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'Augmentation de Capital avec Maintien du Droit Préférentiel de Souscription et les modalités de mise à disposition du Prospectus. Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'émission relatif à l'Augmentation de Capital avec Maintien du Droit Préférentiel de Souscription. Souscription et libération des actions nouvelles par DMHK et SOGEPa et émission des actions nouvelles dans le cadre des Augmentations de Capital Réservées. Livraison des BSA et admission aux négociations sur Euronext Paris.
30 avril 2014	Publication d'une notice d'information au BALO liée à l'information des porteurs d'OCEANE et de BSA. Diffusion d'un communiqué de presse de la Société indiquant la décote par rapport au cours de bourse et la valeur théorique du droit préférentiel de souscription.
2 mai 2014	Ouverture de la période de souscription de l'Augmentation de Capital avec Maintien du Droit Préférentiel de Souscription. Détachement et début des négociations des droits préférentiels de

		<p>souscription sur Euronext Paris.</p> <p>14 mai 2014 Clôture de la période de souscription de l'Augmentation de Capital avec Maintien du Droit Préférentiel de Souscription.</p> <p>21 mai 2014 Fin de la période de cotation des droits préférentiels de souscription.</p> <p>Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions à l'Augmentation de Capital avec Maintien du Droit Préférentiel de Souscription.</p> <p>Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'Augmentation de Capital avec Maintien du Droit Préférentiel de Souscription et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.</p> <p>23 mai 2014 Règlement-livraison de l'Augmentation de Capital avec Maintien du Droit Préférentiel de Souscription.</p> <p>Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Paris.</p> <p>1^{er} juillet 2014 Reprise de la faculté d'exercice des options d'achat d'actions et des OCEANE.</p> <p><i>*Date d'enregistrement comptable considérée pour l'attribution des BSA</i></p> <p>Une augmentation de capital réservée aux salariés leur sera également proposée afin de les associer au redressement du groupe.</p>
E.4	Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'émission	Les Garants (et/ou certains de leurs affiliés) ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissement, commerciaux et autres à la Société ou aux sociétés de son groupe, à leurs actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquelles ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.
E.5	Personne ou entité offrant de vendre des valeurs mobilières	Droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues par la Société : En application de l'article L. 225-206 du Code de commerce, la Société ne peut souscrire à ses propres actions. Les droits préférentiels de souscription détachés des 12 788 627 actions auto-détenues de la Société au 28 avril 2014, soit 3,6% du capital social au 28 avril 2014, seront cédés sur le marché avant la fin de la période de souscription dans les conditions de l'article L. 225-210 du Code de commerce.
	Convention de blocage	Voir les informations figurant à l'Elément E.3.
E.6	Montant et pourcentage de la dilution	<p>Dilution</p> <p>Incidence de l'Augmentation de Capital avec Maintien du Droit Préférentiel de Souscription sur la quote-part des capitaux propres</p> <p>A titre indicatif, l'incidence (hors prise en compte des ajustements des OCEANE liés à l'émission des BSA et des ajustements des BSA et des OCEANE liés à l'Augmentation de Capital avec Maintien du Droit Préférentiel de Souscription) de l'Augmentation de Capital avec Maintien du Droit Préférentiel de Souscription sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action (<i>calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe au 31 décembre 2013 - tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 31 décembre 2013 - et d'un nombre de 342 060 365 actions composant le capital social de la Société après déduction des actions auto-détenues</i>) serait la suivante :</p>

		Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	
		Base non diluée	Base diluée⁽¹⁾
	Avant émission des 139 733 332 actions dans le cadre des Augmentations de Capital Réservées et des Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital avec Maintien du Droit Préférentiel de Souscription	20,12	17,46
	Après émission de 139 733 332 actions dans le cadre des Augmentations de Capital Réservées	16,46	15,20
	Après émission de 139 733 332 actions dans le cadre des Augmentations de Capital Réservées et émission de 288 506 351 Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital avec Maintien du Droit Préférentiel de Souscription	12,75	12,44
⁽¹⁾ En cas d'exercice de la totalité des 3 259 035 options d'achat d'actions, de conversion ou d'échange des 22 907 053 OCEANE en circulation et d'exercice de la totalité des 342 060 365 BSA .			
Incidence de l'Augmentation de Capital avec Maintien du Droit Préférentiel de Souscription sur la situation de l'actionnaire			
<p>A titre indicatif, l'incidence (hors prise en compte des ajustements des OCEANE liés à l'émission des BSA et des ajustements des BSA et des OCEANE liés à l'Augmentation de Capital avec Maintien du Droit Préférentiel de Souscription) de l'Augmentation de Capital avec Maintien du Droit Préférentiel de Souscription sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement aux émissions et ne souscrivant pas à celles-ci (<i>calculs effectués sur la base d'un nombre de 354 848 992 actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2013</i>) serait la suivante :</p>			
		Participation de l'actionnaire (en %)	
		Base non diluée	Base diluée⁽¹⁾
	Avant émission des 139 733 332 actions dans le cadre des Augmentations de Capital Réservées et des Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital avec Maintien du Droit Préférentiel de Souscription	1,00%	0,73%
	Après émission de 139 733 332 actions dans le cadre des Augmentations de Capital Réservées	0,72%	0,57%
	Après émission de 139 733 332 actions dans le cadre des Augmentations de Capital Réservées et émission de 288 506 351 Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital avec Maintien du Droit Préférentiel de Souscription	0,45%	0,39%
⁽¹⁾ En cas de conversion en Actions Nouvelles des 22 907 053 OCEANE en circulation et d'exercice de la totalité des 342 060 365 BSA.			
E.7	Estimation des dépenses facturées à l'investisseur	Sans objet.	

Contact Investisseurs

Carole Dupont-Pietri
 Directeur de la Communication Financière
 75, avenue de la Grande Armée
 75016 Paris
 Tél. : 01.40.66.42.59
 Fax. : 01.40.66.51.99
 Email : carole.dupont-pietri@mpsa.com

Mise à disposition du Prospectus

Le Prospectus est disponible sans frais au siège social de Peugeot S.A. au 75, avenue de la Grande Armée – 75116 Paris, sur le site Internet de la Société (www.psa-peugeot-citroen.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Relations Presse	Relations Investisseurs
Pierre-Olivier Salmon +33 (0) 1 40 66 49 94 pierreolivier.salmon@mpsa.com	Carole Dupont-Pietri +33 (0) 1 40 66 42 59 carole.dupont-pietri@mpsa.com
Xiaoyan Hua-Schwab +33 (0) 1 40 66 54 22 xiaoyan.hua-schwab@mpsa.com	Anne-Laure Descleves +33 (0) 1 40 66 43 65 annelaure.descleves@mpsa.com
Antonia Krpina +33 (0) 1 40 66 48 02 antonia.krpina@mpsa.com	Karine Douet +33 (0) 1 40 66 57 45 karine.douet@mpsa.com

A propos de PSA Peugeot Citroën

Fort de trois Marques de renommée mondiale, Peugeot, Citroën et DS, le Groupe a vendu 2,8 millions de véhicules dans le monde en 2013, dont 42% hors d'Europe. Deuxième constructeur automobile européen, il a réalisé un chiffre d'affaires de 54 milliards d'euros en 2013. Il reste un leader européen en termes d'émissions de CO₂, avec une moyenne de 115,9 grammes de CO₂/km en 2013. PSA Peugeot Citroën est présent dans 160 pays. Ses activités s'étendent aussi au financement (Banque PSA Finance) et à l'équipement automobile (Faurecia). Pour plus d'informations, aller sur www.psa-peugeot-citroen.com